

Chère Madame,

Comme chaque année, la ville du Gosier a à cœur d'honorer ses mamans. Piliers de nos sociétés, les mères sont à la société ce qu'est l'oxygène à la vie : indispensables ! Il est donc naturel et nécessaire de célébrer celles qui sont présentes au quotidien pour leurs proches.

Cette année 2020, exceptionnelle à tous points de vue, ne nous permettra pas de nous réunir et partager ce moment comme nous le faisons chaque année à cette occasion. Alors, pour marquer malgré tout ce temps important, et vous apporter, nous aussi, un peu de douceur en ces temps si particuliers, la Ville du Gosier vous adresse ses pensées les plus chaleureuses

Pour marquer ce jour, vous le savez, chaque année la ville organise une réception pour honorer les mères du territoire. Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement, les rassemblements sont malheureusement interdits et cette manifestation ne peut se tenir.

En 2020, ce sont les mamans qui ont 1 à 2 enfants qui étaient concernées. Aussi, la ville souhaite rester aux côtés de ces mamans en leur offrant un présent sous la forme d'un chèque cadeau d'une valeur de 40 euros, geste particulièrement symbolique en cette période de crise sanitaire. Celles-ci sont donc invitées à transmettre les justificatifs nécessaires*, accompagnés de leurs coordonnées téléphoniques soit par mail à **courrier@villedugosier.fr** ou déposer ces documents au format papier dans les boîtes aux lettres du Pôle administratif, de l'Hôtel de ville ou encore au niveau des accueils.

Joyeuse fête des mères à vous !

Le Maire

Jean-Pierre Dupont

Contact du CCAS

0590 84 99 20

Justificatifs à produire :

Pour toutes : Livret de famille + Justificatif de domicile (quittance edf, loyer, etc.)

Pour les personnes de nationalité étrangère : titre de séjour valide et attestation CAF.

